

**22 juillet 2021 à 16 h**

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Mise à jour pour la semaine du 22 juillet 2021

<b>En chiffres</b>	Cas confirmés : 534	Guérisons : 463	Tests négatifs : 9 658	En attente de résultat : 35	Nombre de tests effectués : 10 216	Nombre de doses administrées : 62 183	Décès : 6
--------------------	---------------------	-----------------	------------------------	-----------------------------	------------------------------------	---------------------------------------	-----------

**État d'urgence** : L'état d'urgence a été prolongé le 27 mai 2021.

## Soins de santé

- La médecin hygiéniste en chef par intérim du Yukon a annoncé sept nouveaux cas confirmés de COVID-19 entre midi mardi et midi mercredi. Ce chiffre porte à 66 le nombre de cas actifs.
- La campagne de vaccination du Yukon est celle qui a connu le plus de succès au Canada. Au 16 juillet, 85 % des adultes admissibles avaient reçu leur première dose et 79 % leur seconde dose. Le taux de vaccination avec une première dose varie selon les groupes d'âge : il est de 81 % chez les 18-29 ans et de 94 % chez les 70 ans et plus.
- Le médecin hygiéniste en chef a formulé de nouvelles recommandations au sujet des mesures sanitaires en place pour protéger la population contre la COVID-19. Le 4 août prochain, le gouvernement du Yukon supprimera l'obligation de s'isoler pour les personnes qui entrent dans le territoire, de porter un masque dans les lieux publics fermés et de respecter les règles de distanciations dans les bars et les restaurants. Ce dernier assouplissement permettra à ces établissements de retourner à leur pleine capacité d'accueil.
- Le dépistage est toujours aussi important pour permettre aux intervenants du domaine de la santé de gérer les risques et les éclosions. Toute personne qui habite à Whitehorse et qui a des symptômes doit appeler le Centre de dépistage et d'évaluation au 867-393-3083 ou [prendre rendez-vous en ligne](#).
- La médecin hygiéniste en chef par intérim rappelle l'importance d'obtenir la seconde dose du vaccin pour être pleinement vacciné. Il est toujours possible de recevoir la première et la seconde dose du vaccin de Moderna dans les centres de santé locaux et au centre de vaccination de Whitehorse. Communiquez avec votre centre de santé local ou [prenez un rendez-vous en ligne](#).

## Déplacements et frontières

- Tout voyageur arrivant au Yukon en provenance d'ailleurs au Canada qui a reçu deux doses d'un vaccin approuvé par Santé Canada n'est pas tenu de s'isoler pourvu que son statut vaccinal puisse être confirmé.
- Les personnes qui ne voudront pas consentir à la confirmation de cette information pourront quand même entrer dans le territoire, mais devront s'isoler pendant 14 jours, à l'exception des travailleurs des services vitaux et des personnes résidant dans une des régions frontalières suivantes : Atlin, Lower Post, Fire Side, Jade City, Fraser, Good Hope Lake et Pleasant Camp. Les travailleurs des services vitaux devront s'isoler lorsqu'ils ne sont pas au travail. Pour en savoir plus sur les voyages au Yukon, visitez [yukon.ca/fr/frontieres-et-deplacements-covid-19](http://yukon.ca/fr/frontieres-et-deplacements-covid-19).
- À compter du 9 août, les citoyens et résidents permanents des États-Unis qui vivent actuellement dans ce pays pourront entrer au Canada pour un voyage non essentiel s'ils ont été entièrement vaccinés au moins 14 jours avant leur arrivée. La frontière des États-Unis restera toutefois fermée aux déplacements non essentiels pour les Canadiens jusqu'au 21 août 2021 au moins.

## Entreprises et aides financières

- Le gouvernement du Yukon prolonge plusieurs programmes économiques en réponse à la COVID-19 pour soutenir les entreprises yukonnaises : [yukon.ca/fr/news/prolongement-du-soutien-aux-entreprises-du-yukon-touchees-par-la-covid-19](http://yukon.ca/fr/news/prolongement-du-soutien-aux-entreprises-du-yukon-touchees-par-la-covid-19).
- Renseignez-vous sur la gamme de programmes offerts à la population durant la pandémie en visitant [yukon.ca/fr/covid-19-mesures-d-aide-sociale-et-economique](http://yukon.ca/fr/covid-19-mesures-d-aide-sociale-et-economique).

## Application de la loi

- Le gouvernement du Yukon a prolongé l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur les mesures civiles d'urgence* pour une période supplémentaire de 90 jours. Une liste complète des arrêtés ministériels et des modifications législatives sous le régime de la *Loi* se trouve au [yukon.ca/fr/modifications-legislatives-relatives-covid-19](http://yukon.ca/fr/modifications-legislatives-relatives-covid-19).

- Pour signaler toute infraction probable à la *Loi sur les mesures civiles d'urgence*, rendez-vous au [yukon.ca/fr/signalement-lmcu](http://yukon.ca/fr/signalement-lmcu).